

QUAND EMBAUCHER, QUI EMBAUCHER ?

Quand embaucher ?

Le professionnel libéral pourra prendre conseil auprès de son expert-comptable pour déterminer le seuil de viabilité d'une embauche et apprécier l'équilibre entre le coût du futur salarié et le chiffre d'affaires généré grâce à l'embauche.

Qui embaucher ?

Après avoir répondu aux questions suivantes :

- Tâches à effectuer ;
- Rémunération ;
- Conditions de travail ;
- Type de contrat ;
- Diplômes et qualifications exigés ;
- Expériences professionnelles ;
- Qualités annexes (travail en équipe, ...),

le professionnel déterminera avec soins, les besoins de l'entreprise et le profil du candidat recherché.

La non-discrimination à l'embauche

Un certain nombre de motifs sont interdits pour écarter un candidat d'une procédure de recrutement :

Ainsi, sont interdits les motifs fondés sur :

- l'origine ;
 - le sexe (sauf dispositions du code du travail) ;
 - l'orientation sexuelle ;
 - la religion ;
 - l'âge ;
 - ...
-